

N° 6858⁹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**concernant l'échange automatique de renseignements relatifs
aux comptes financiers en matière fiscale et portant**

- 1. transposition de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal;**
- 2. modification de la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.2015)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 décembre 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI**concernant l'échange automatique de renseignements relatifs
aux comptes financiers en matière fiscale et portant**

- 1. transposition de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal;**
- 2. modification de la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 décembre 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 1^{er} décembre 2015;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

